L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 2 AOUT 1885.

Le Bâton Enchanté.

CONTE BOHÊME.

Un paysan avait trois fils. Le plus jeune était considéré comme le plus sot, et ses frères se moquaient souvent de lui. Quand le fils aîné fut arrivé en âge de se suffire, son père l'envoya courir le monde et gagner sa vie. Il rencontra un bon vieillard qui lui offrit de garder ses moutons. Il accepta. Au bout d'une année, le vieillard le congédia et lui donna, pour prix de ses peines un mouton à la toison de neige.

—Toutes les fois que tu lui diras: "Mouton, secoue-toi," il tombera de sa laine des pièces d'or.

Le gars remercia mille fois et se mit en route pour retourner chez lui. A peine entré dans le bois le plus proche, il voulut essayer la vertu merveilleuse de son mouton; aux paroles magiques le mouton se secoua, et de sa laine blanche il tomba une pluie de pièces d'or. L'heureux berger les ramassa et s'en retourna tout joyeux chez lui: il comptait en esprit ses richesses et se voyait déjà vivant comme un prince.

Vers le soir, il arriva à une auberge et y entra pour y passer la nuit. Il fit appeler aussitôt l'aubergiste et lui recommanda de bien faire garder son mouton à l'écurie.

—Surtout, ajouta-t-il (très-imprudemment), gardez-vous bien de lui dire: "Mouton, secoue-toi."

Puis il se fit préparer un bon souper et alla se coucher.

L'aubergiste était fort curieuse. Pourquoi ce voyageur avait-il défendu de dire certaines paroles à son mouton? Cette question l'inquiétait. Dès que tout le monde fut couché, elle alla trouver le mouton et s'empressa de lui dire:

—Mouton, secoue-toi!

Etrange spectacle! Les pièces d'or se mettent à pleuvoir comme des flocons de neige. L'aubergiste n'en croyait pas ses yeux!

—Ah! si j'avais un mouton comme celui-là, pensait-elle, au lieu de ce misérable bouchon je ferais bâtir un grand hôtel, à l'enseigne du *Mouton prodigieux*.... Non, cela me trahirait. Les grands seigneurs logeraient chez moi, et moi, au lieu de les servir moi-même, j'aurais tout un bataillon de garçons et de servantes qui m'appelleraient Madame et exécuteraient mes ordres. Mais, au fait.... j'ai un mouton tout semblable, de même taille et de même laine; je peux bien le substituer à celui-ci: le nigaud qui dort là-haut n'y verra rien, et s'il s'en aperçoit, d'ailleurs, je saurai bien le faire taire.

Sitôt dit, sitôt fait. Le lendemain matin notre jeune berger partit avec un mouton qui n'était pas le sien.

A peine arrivé à la maison, il se mit à raconter ses richesses. Il croyait éblouir son père et ses frères par l'aspect du miracle.

—Mouton, secoue-toi!

Mais le mouton ne se secoua point.

—Secoue-toi! répétait son maître d'une voix désolée.

Rien! A la fin il eut recours aux coups, mais il ne put tirer de la pauvre bête que des bêlements plaintifs.

Adieu les beaux rêves! Notre berger dut reprendre du service et renoncer à la vie princière qu'il avait espérée.

Peu de temps après, le second fils partit à son tour pour courir le monde. Il rencontra le même vieillard et servit chez lui une année. Au bout de ce temps, ce bon maître lui donna pour son salaire une serviette.

—Toutes les fois, lui dit-il, que tu étendras cette serviette en disant: "Serviette, sers-moi," tu la verras se couvrir des vins les plus délicats et des mets les plus exquis.

A peine arrivé dans le bois le plus proche, notre gars voulut essayer les vertus merveilleuses de sa serviette. Il prononça les paroles sacramentelles, et vit apparaître un repas magnifique. Il soupa de grand cœur et se remit en marche.

Sur le soir, il arriva devant un magnifique hôtel qui paraissait tout nouvellement décoré. Il s'y arrêta; l'hôtel était plein de voyageurs de distinction, et l'on ne put offrir au berger que l'hospitalité d'une salle commune où couchaient ensemble domestiques, rouliers, colporteurs, en un mot tout le menu fretin des voyageurs.

Notre gars craignait fort de perdre sa serviette en ce tohu-bohu. Il se mit à chercher la maîtresse de l'hôtel. Il la trouva dans la cuisine, donnant ses ordres à vingt marmitons qui faisaient rôtir, griller, bouillir, frire et sauter toute espèce de viandes fort appétissantes. La dame avait l'air grave et se promenait majestueusement les mains dans les poches de son tablier. Notre gars s'approcha d'elle humblement, chapeau bas, et la supplia de vouloir bien prendre sa serviette en dépôt:

—Surtout, ajouta-t-il (aussi simplement que son aîné), ayez soin de ne point lui dire: "Serviette, sers-moi."

L'hôtelière prit la serviette et l'emporta dans sa chambre. Quand tout le monde fut endormi, elle n'eut rien de plus pressé que de lui dire:

—Serviette, sers-moi!

Quel ne fut pas son étonnement de voir la table se couvrir des vins les plus exquis, des mets les plus délicats. Elle faillit s'évanouir de bonheur.

—Ce serait pourtant, pensa-t-elle, un joli meuble d'hôtel qu'une pareille serviette. Elle m'épargnerait un cuisinier, voire même une cuisine, et les voyageurs seraient toujours contents. Au fait, pourquoi ne garderais-je pas cette serviette? J'en donnerai une autre toute pareille à cet imbécile, il ne s'apercevra de rien. Et quand même.... je le ferais mettre à la porte par mes domestiques.

Sitôt dit, sitôt fait. Notre gars partit de l'auberge avec une serviette qui n'était pas la sienne.

Arrivé chez lui, il raconta comment il avait servi chez un respectable vieillard, et comment ce vieillard lui avait donné une serviette merveilleuse. Il l'étendit sur la table et lui dit:

—Serviette, sers-moi!

La serviette ne bougea point.

—Je l'aurai étalée à l'envers, pensa-t-il; et il la retourna de l'autre côté.

—Serviette, sers-moi!.... Mais sers-moi donc, ou je te déchirerai en morceaux.

Plaintes et menaces, rien n'y fit. Le garçon vit qu'on l'avait volé: il soupçonna bien son hôtesse, mais que faire? Il dut reprendre du service chez un riche voisin.

Enfin vint le tour du cadet, de celui que tout le monde regardait comme un niais. Il partit à son tour.

—En voilà un qui fera de belles affaires, dirent par moquerie ses frères en le voyant partir.

Il rencontra le même vieillard qui le prit à son service et le chargea de paître ses moutons. Il le servit pendant un an.

Quand le vieillard lui offrit son salaire, il lui raconta les mésaventures de ses frères, et le pria de lui faire un cadeau qui lui permît de punir l'infidèle aubergiste et de reconquérir le mouton et la serviette.

—Tiens, prends mon bâton; toutes les fois que tu lui diras: "Sus, bâton!—Sus au garçon!—Attrape,—Et tape," il frappera ceux que tu lui recommanderas. Dès que tu le rappelleras, il cessera de frapper.

Le cadet remercia poliment; en revenant par la forêt, il rencontra deux voleurs qui se jetèrent sur lui; mais il eut le temps de crier: "Sus, bâton!—Sus au garçon!—Attrape,—Et tape."

Le bâton se mit à frapper si rudement et si vivement les voleurs qu'ils prirent la fuite; le cadet savait ce qu'il lui fait lait savoir; il reprit son bâton et se mit en route pour l'hôtellerie.

Il la trouva pleine de monde; seulement, dans la cuisine il n'y avait ni cheminée, ni fourneaux. On apportait directement les mets de la chambre de l'hôtelière; là, une table était dressée, et sur la serviette blanche qui la couvrait s'étalaient les mets les plus délicats. Notre gars entra chez elle et la pria poliment de vouloir bien garder son bâton.

—Surtout, ajouta-t-il, n'ayez garde de lui dire: "Sus, bâton!—Sus au garçon!"

Voilà l'hôtesse enchantée.

—J'ai encore fait quelque bonne affaire, pensa-t-elle.

Elle eut à peine la patience d'attendre que tout le monde fût couché. Elle s'approcha du bâton merveilleux, et d'une voix émue: "Sus, bâton!—Sus au garçon!"

Mais voici bien une autre histoire. Il lui tombe sur le dos une grêle de coups, une grêle.... L'hôtesse pousse des cris épouvantables; tout le monde accourt, on cherche à arrêter le maudit bâton. Mais quiconque y touchait recevait une correction qui lui ôtait l'envie d'y revenir.

Enfin le propriétaire du bâton arriva à son tour; l'hôtesse le supplia d'avoir pitié d'elle et de finir son supplice.

—J'y consens, dit-il, mais à une condition, c'est que tu me rendras le vrai mouton blanc et la vraie serviette enchantée.

L'hôtesse n'était pas contente; mais le bâton ne s'arrêtait pas. Il fallut bien qu'elle y consentît.

Notre cadet revint donc chez lui avec le mouton, la serviette et le bâton. Je laisse à penser s'il fut bien accueilli et si ses frères regrettèrent de l'avoir méconnu.

Et désormais ils vécurent heureux ensemble.

Il ne leur manquait plus rien: le mouton leur donnait de l'or, la serviette fournissait leur table, et le bâton rossait impitoyablement quiconque se permettait d'envier ces trésors.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous parait heureux; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier; un brillant horizon les sollicite; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, COMME AUTEUR, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes:

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Union Catholique-Diocésaine au Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse: elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an, confère le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cœur placé au-dessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des zélatrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la ite paroisse.

Le Rév. Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes porteront notre signature et le sceau du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

PETITES ANNONCES.

ALOUER.

A louer—Une belle maison en bois, à Covington, convenable pour une grande famille ou un hôtel, et très bien située sur le Bogue Falia River, conditions raisonnables. A. Thomson & Co. 28 rue North Peter. 4 juil—1m

A VENDRE.

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille. 20 avril

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,
24 et 26 rue Conti,
Seul propriétaire [illegible]

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY. D. D. S.,

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,
150.......RUE DU CANAL........150
près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix [illegible]. 25 août

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il se charge de procurer aux Emigrants des Lots, des Fermes ou des terres dans n'importe quel Etat de l'Union. Il vient d'ouvrir à Saint-Paul, un vaste magasin pour la vente sur consignation et à commission de tous les produits du Sud et de ceux importés d'Europe ou des colonies.

Il sollicite les ordres de MM. les négociants, fabricants et manufacturiers.

F. C. BOUCHER,
Agent Consulaire de France,
12 avril— Saint-Paul, Minn

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand [illegible]
[illegible] 17 [illegible]

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25 avril 85—1 an

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE H

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT.

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 11 AOUT 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000......	25,000
1 Lot de	10,000......	10,000
2 Lots de	6,000......	12,000
5 Lots de	2,000......	10,000
10 Lots de	1,000......	10,000
20 Lots de	500......	10,000
100 Lots de	200......	20,000
300 Lots de	100......	30,000
500 Lots de	50......	25,000
1,000 Lots de	25......	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit..........	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit..........	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..........	2,250
1,967 Lots se montant à......	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons e fac-simile de nos signatures.

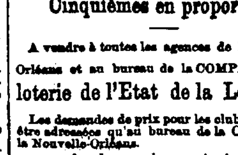

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écri
b ement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Gastel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,874.—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et du consentement de toutes les autres parties intéressées dans la propriété ci-dessous décrite, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Huit certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Cinquième District de cette ville, (anciennement McDonoghville, désignés par les numéros cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze, sur un plan dressé par Bourgerol, en date du 10 février 1845, déposé en l'étude de Jules Mossy, anciennement notaire en cette ville. Lesquels lots mesurent comme suit: les lots numéros cinq, six, sept, huit, neuf et dix mesurent, chacun, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson, sur les profondeurs suivantes: les lots numéros cinq et six chacun cent quarante-neuf pieds deux pouces et trois lignes, et les lots numéros sept, huit, neuf et dix cent dix-neuf pieds quatre pouces et six lignes; le lot numéro dix forme l'encoignure des rues Jackson et Jefferson, et les lots numéros onze et douze mesurent, chacun, vingt-neuf pieds dix pouces de face à la rue Jefferson sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

Acte ou actes de vente seront passés pardevant Félix J. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 juillet—24 31—aout 7 14 21 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Robert S. Day, Syndic, etc., vs. Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 14,822.—En vertu d'un wirt de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 août 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain morceau de terre, connu comme Allarda, situé dans le Deuxième District de cette ville, faisant face en partie au Parc public et en partie sur le chemin de la Métairie, compris entre le Bayou St-Jean, le canal de la Nouvelle-Orléans, le chemin de la Métairie et la propriété appartenant aux héritiers de De Morant, mesurant à peu près quarante arpents de face au chemin de la Métairie, sur une profondeur d'à peu près dix-huit arpents sur chacun des côtés et quarante-cinq arpents sur la ligne du fond, comme il est particulièrement désigné sur un plan déposé, comme plan No. 25, en l'étude d'Edward G. Gottschalk, anciennement notaire en cette ville, conformément au dit plan le dit morceau de terre a été transféré au feu John Davidson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Sur le dit morceau de terre est excepté—

1° Le parc public marqué sur le dit plan comme tel.

2° Et une parcelle de terre faisant face au Bayou St-Jean et marquée en couleur rose sur le dit plan.

3° Un lot de terre donné au Poydras Asylum.

Etant la même propriété que le feu John Davidson a acquise de la ville de Baltimore, par acte passé pardevant le dit E. G. Gottschalk notaire, en date du 28 mars 1859, et la dite propriété appartient maintenant à la défenderesse dans cette affaire. Une moitié indivise appartenant à la veuve survivante de la communauté du dit feu John Davidson, et l'autre moitié par jugement rendu et signé les 24 et 28 mars 1882 par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson, décrétant qu'elle en était la propriétaire, et comme telle, elle a été mise en possession de toutes les propriétés foncières personnelles et mixtes, conformément à l'inventaire de sa succession; lequel jugement est enregistré au Bureau des transferts, livre 117, folio 172.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 juil—29 août 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil.

Dans l'affaire de la

New Orleans Spanish Fort and Lake Rail Road Company vs. Warren S. Salter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,782.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, LUNDI le 10 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La bâtisse en bois sur le terrain du lieu de plaisance connu sous le nom de Fort Espagnol au lac à l'extrémité du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac, la dite bâtisse faisant face à une allée conduisant du bassin des crocodiles au Casino, et connue sous le nom de galerie de tir et servant à ce but.

2° Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Warren S. Salter, dans le bail consenti entre lui et la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac, de la propriété de la dite compagnie; le dit bail expirant le 31 décembre 1885.

Une copie du dit bail peut être consultée sur demande à ce bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 juil—29—5,8,9 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Abraham Rosenfield vs. E. Forcheimer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,841.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 25 août 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts et de possession de E. Forcheimer, défendeur dans cette affaire, étant une moitié indivise des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Melicerte, maintenant Erato, Constance et Estelle, maintenant Thalia, mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, au pied américain.

2° Un lot de terre et les bâtisses dans le même District et ilet, formant l'encoignure des rues Magazine et Melicerte, maintenant Erato, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la première rue mentionnée, sur une profondeur en face à la dernière rue mentionnée de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes (au pied américain), et est une moitié du lot désigné par le numéro huit dans l'ilet numéro dix-huit, conformément à un plan du Faubourg Saulet dressé par Lafond, voyer, le 17 septembre 1830, dans les archives de O. de Armas, notaire.

La première propriété ci-dessus décrite a été acquise par le défendeur dans cette affaire de Lewis Goldsmith, conformément à un acte avec signature privée du 15 décembre 1857, déposé en l'étude de Joseph Cohn, anciennement notaire, conformément à un acte du 18 juin 1858. La propriété secondement décrite a été acquise par le dit défendeur E. Forcheimer de Ls. Meyer, par acte pardevant le dit Joseph Cohn, notaire, le 21 juin 1858.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieu.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22 juil—22 29 août 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Factors' & Traders' Insurance Co., vs Mme A. Y. West, tutrice, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 14,769—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 18 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sept certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré d'ilet borné par les rues Magazine, Bordeaux, Live Oak et Lyon, Sixième district de cette ville et portant les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six et huit, sur un plan dressé par W. T. Thompson, alors voyer, le 13 mai 1850, et déposé en l'Etude de N. P. Caire, notaire, en cette ville. Le dit terrain No un mesure trente pieds de façade rue Magazine, sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No deux mesure soixante-douze pieds six pouces de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No trois mesure soixante-vingt-quatre pieds de profondeur. Les dits terrains Nos quatre, cinq et six mesurent, chacun, trente trois pieds, dix pouces et quatre lignes de façade rue Magazine sur cent-vingt quatre pieds de profondeur, et le dit terrain No huit mesure trente-cinq pieds deux pouces de façade rue Lyon, sur cent-cinquante pieds de profondeur.

Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Bordeaux et les dits lots numéros un et deux ont été acquis par le feu B. J. West, à une vente du Shérif de cette paroisse dans l'affaire de Mme Eveline L. Green vs Mme Louisa A. Kendall, numéro 2085 du dossier de la 2me Cour judiciaire de la paroisse Jefferson le 23me jour de juillet 1870, et tous les autres lots ci-inclus décrits ont été acquis par le feu B. J. West, dans un jugement de la 6me Cour de district pour cette paroisse en date du 21 juin 1873, dans l'affaire du dit B. J. West, vs A. Y. Barnett étant requis de restaurer la dite propriété au dit B. J. West.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17,24,31—août 7,14,18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Mullen vs. Sidney Tyler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,912.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie qui a été anciennement connue comme Burtheville, désigné par la lettre T sur un plan dressé par John F. Braun, voyer, en date du 27 mars 1880, conformément au dit plan le dit morceau ou portion de terre étant dans l'ilet borné par la ligne de la propriété Foucher, maintenant connue comme Park Boulevard, par les rues Market, Preston et Calhoun, mesurant soixante pieds sur la ligne de la propriété Foucher (maintenant City Park), sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds cinq pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Market et quatre-vingt-onze pieds onze pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Preston et a une largeur de soixante pieds sur la ligne du fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Peter Naab et Mme Magdalena Goll, sa femme, par acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 2 avril 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 juil—août 5,12,19,26,29

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en bois à deux étages. No. 44 rue S. Liberté. Propriété améliorée No 226 rue Howard. Terrain Nu rue Johnson.

A l'encan, au comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé, en date du 29 juillet 1885, No 14,701 du dossier, pour le compte de la succession de feu Esau Carter. Il sera vendu à l'encan—

1° Un terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Commune et Gasquet, désigné par le lot No. 7 et mesurant 24 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, recouverte en ardoises, avec dépendances à deux étages, couverte en ardoises, désignée par le No. 44 South Liberté, contenant 8 chambres, hangar, recouvert en ardoises, cuve, hydrant, cour pavée, etc., et louée à $20 par mois.

2° L'intérêt indivis d'un quart dans un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, (sujet à certains droits d'usufruit énumérés ci-dessous) situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Freret, Julia et Cypress, connu comme terrain No. 217, mesurant 25 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent Trois maisons en bois à deux étages, avec hangars dans le fond, et une cuve, désignées par le No. 226 rue Howard et attenant à l'Eglise Africaine Baptiste; les maisons contiennent ensemble 8 chambres. Sur la troisième maison à l'arrière de la rue Howard, il y a le droit d'usufruit (occupation en faveur de Anna Maria Elizabeth Thomas, fille de Christian Rich, femme de Harrison Williams, durant sa vie naturelle.

3° L'intérêt indivis de un quart dans un certain terrain nu, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Prieur, Julia et Cypress, désigné par le No. 13 et mesurant 26 pieds 4 lignes à la rue Johnson sur une profondeur de 135 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Conditions—Comptant en passant les titres; 10 0|0 devant être payés au comptant sur les lieux.

Les acquéreurs devront assumer, en sus de leurs enchères, les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 août—2 9 16 23 30—sept 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix et centrale, No 31 rue N. Remparts, entre Douane et Bienville.

Succession de W. Alex. Gordon.

A l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureaux 13 rue Carondelet—MARDI, 11 août 1885 à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 juillet 1885, dossier No 13,806, pour le compte de la succession de feu Alex. Gordon, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 10, borné par les rues Remparts, Bassin, Douane et Bienville, désigné par le No 2 et mesure, au pied français 33 pieds de face à chacune des rues Remparts et Bassin, sur une profondeur qui s'étend d'une rue à l'autre au travers de l'ilet, de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois connue comme No 31 rue N. Remparts, occupée par un ferblantier, avec une bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises, avec un bail verbal, du 1er octobre 1885, à $20 par mois, et une maison en briques à deux étages, connue comme No 30 Nord Bassin, avec bâtisse en briques à deux étages dans le fond, louée à $20 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, avec intérêt à 8 pour cent du jour de la vente, avec toutes les clauses usuelles de garantie, incluant le non aliénation, d'assurance et honoraires d'avocat en cas de procès, hypothèque spéciale, avec privilège en faveur du vendeur, etc. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes dues et exigibles en 1885, et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 juil—11 19 26 août 2 9 11

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du "Extra Dry Saloon" No 78 rue St. Charles.

Dans l'affaire de J. R. Douglas vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C—No 14,558.

Vente de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45, rue Royale—LUNDI, 10 août 1885, à 10 heures et demie a. m., au local No 78 St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 28 juillet 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu de la dite buvette, consistant en partie en vins, liqueurs, comptoirs et installations, miroirs, stove de cuisine, etc., etc., conformément à un inventaire à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

30 juil—30—1, 6, 10 août

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Résidence de valeur sur la Grande route St. Jean, et Terrains nus près du Fair Grounds.

Succession de Nicholas Wagner.

No. 14,784—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet—SAMEDI, 29 août 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 21 juillet 1885—Division A—la propriété ci-après décrite, pour le compte de la dite succession, à savoir:

1. Deux certains lots de terre, situés dans le faubourg Pontchartrain, désignés par les Nos 1 et 2. Le lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la Grande Route St. Jean 30 pieds dans le fond sur 100 pieds 7 pouces de profondeur d'un côté et 100 pieds 3 pouces de l'autre, et le lot No. 2, adjacent au lot ci-dessus, mesure 30 pieds de face à la dite Grande Route St. Jean 30 pieds dans le fond sur une profondeur de 104 pieds 7 pouces d'un côté, 106 pieds 11 pouces de l'autre; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2. Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres K, L, M et N, dans l'ilet borné par les rues Maurepas, Encampment, Fortin et Sauvage: les lots K et M mesurent 30 pieds de face à la rue Maurepas, sur 75 pieds de profondeur et les lots L et N, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Fortin sur une profondeur de 75 pieds (pieds français), entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Actes de vente pardevant Peter J. Kramer, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 juil—25, 1,8,15,22,29

Meubles, bijoux, cheval et wagon.

Succession de Anna Maria Gleich, épouse décédée de Marcellus Bellande.

No 14,552—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—LUNDI, 3 août 1885, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B, en date du 16 juillet 1885, à la résidence de la défunte, No 94 rue Quatrième (Fourth) entre les rues Annunciation et Chippewa—

Tous les meubles dans la dite maison consistant en meubles de salon, chambre à coucher, pendules, chaises, etc.

Un lot de bijoux consistant en bague en diamants, etc.

—Aussi—

Un cheval, wagon et harnais.

Conditions—Comptant.

23 juil—23 29 3 août.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Charles J. Carrière.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 6,487—Division C—Attendu que Emile Dieth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Charles J. Carrière, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 juil—24,28, août 2

Succession de Caroline Jourdan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,987—Division A—Attendu que Myrtil P. Piron a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Caroline Jourdan, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 juil—29 2 7 août

Succession de Henry Lehmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,139—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mélissa Wilkins, veuve de Henry Lehmann, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 juil—25,29—2 août

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

John Q. Flynn vs. Ses créanciers.	}	No 14,956. Division E.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire John Q. Flynn soit convoquée pardevant E. J. Blanchard, notaire en cette ville le 25e jour d'août 1885, à 11 heures a. m., pour considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétitionnaire afin d'obtenir un répit, et que pendant ce temps toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit John Q. Flynn, soient suspendues, et que L. O'Donnell, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1885.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 juil—3?

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

"PROPRIÉTÉS DE CHOIX." Joli Magasin à Deux Etages, rue de l'Union No. 14. Résidence en Briques à Etage, rue Annunciation No. 104. Grande Résidence en Briques à Etage, sur la rue Bourbon No. 187. Charmante Résidence sur la rue Ste-Anne No. 181, faisant face à la Place d'Armes. Maison Double, rue Ste-Anne Nos. 177 et 179. Une autre Maison, attenant à la propriété ci-dessus, Nos. 173 et 175 rue Ste-Anne.

Succession de Madame Hypolite Louise Dovelle, veuve de Henri Michel, décédée.

No 14,603—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 29 août 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 juillet 1885, les propriétés suivantes, appartenant à la dite succession, savoir—

Premier District.

1° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Union, Perdido, St-Charles et Carondelet, lequel lot de terre mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Union, sur environ 23 pieds 6 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 94 pieds 2 pouces du côté de la rue St-Charles et 94 pieds 10 pouces de l'autre côté vers la rue Carondelet.

Ensemble un joli magasin en briques à deux étages, portant le No 14 rue Union.

2° Un lot de terre, situé dans le même district dans l'ilet compris entre les rues Annonciation, St-Thomas, Thalie et Erato, mesurant 42 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Annonciation, 37 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond et faisant face à la rue St Thomas, sur 163 pieds 1 pouce de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Thalie et 148 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur du côté le divisant du lot No 1.

Ensemble une résidence en briques à étage retirée de la rue ayant au rez-de-chaussée galerie sur la façade, corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, salle à manger et galerie derrière. Au premier galerie sur la façade, quatre chambres à coucher et galerie derrière; une bâtisse en briques à étage attenant à la maison, ayant quatre chambres, hydrant, lieux d'aisance, citerne, cour en briques et un jardin d'agrément sur la façade. Gaz dans toutes les chambres.

Second District.

3° Un certain lot de terre, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Ste-Anne et Dumaine, mesurant 48 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon, 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Ste-Anne, 90 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne opposée vers la rue Dumaine, à laquelle profondeur le dit lot s'élargit de 10 pieds 9 pouces, sur une seconde profondeur de 37 pieds 3 pouces 5 lignes et 59 pieds 10 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une résidence en briques à étage ayant au rez-de-chaussée un corridor d'entrée avec anti-chambre, salon et salle à manger avec porte à coulisse, office et galerie derrière. Au premier balcon avec marquise sur la façade, quatre chambres à coucher, cabinet de toilette, galerie derrière avec chambres à bain et cabinet à l'anglaise. Une autre bâtisse en briques à étage ayant sept chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, porte cochère, etc., etc. La cour est en partie pavée en pierres plates et briquetée. Gaz dans la maison. Cette propriété est louée $50 par mois avec bail expirant le 30 septembre 1885.

4° Un certain lot de terre situé dans le même District dans l'ilet compris entre les rues Ste Anne, Dumaine, Remparts et St-Claude, désigné par la lettre A d'après un plan croquis fait par Louis H. Pilié en date du 19 juin 1885. Lequel lot de terre mesure 48 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 130 pieds 2 pouces sur la ligne la plus rapprochée vers la rues St-Claude, 78 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot B et la plus rapprochée vers la rue des Remparts, 18 pieds 6 pouces sur une ligne courant parallèle à la rue Ste-Anne, de là sur une autre profondeur de 51 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot B et la plus rapprochée de la rue des Remparts et 66 pieds 10 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une charmante résidence couverte en ardoises ayant façade sur la façade, galerie sur le côté servant de corridor d'entrée avec antichambre, salon et salle à manger avec porte à coulisse, office, deux belles chambres à coucher, chambre à bain et anti-chambre, gaz dans la maison, cheminées en marbre blanc dans le salon et la salle à manger.

Les lustres ne sont pas compris dans la vente. Cuisine en bois couverte en ardoises ayant trois chambres avec galerie et cabinet, une autre bâtisse en briques à étage, ayant quatre chambres, lieux d'aisance, citernes, un grand hangar, cour carrelée, etc., etc.

Aussi, un joli jardin d'agrément.

5° Un certain lot de terre, situé dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Ste Anne, Dumaine, Remparts et St Claude, désigné par la lettre B d'après un plan croquis fait par Louis H. Pilié, arpenteur, en date du 19 juin 1885. Lequel lot de terre mesure 43 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 78 pieds 8 pouces sur la ligne le divisant du lot A, de là 18 pieds 6 pouces sur une profondeur sur une ligne courant parallèle avec la rue Ste Anne, de là sur une autre profondeur de 51 pieds 6 pouces du côté de la ligne le divisant du lot A, 64 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot C, et le plus rapproché de la rue des Remparts, de là, 4 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne courant parallèle avec la rue Ste Anne, de là, sur une autre profondeur de 66 pieds 2 pouces et 29 pieds 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble, une maison double couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine de quatre chambres, puits en briques, citerne, lieux d'aisance, cour en briquetée, etc., etc., gaz dans la maison.

6° Un certain lot ou portion de terre situé dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Ste Anne, Dumaine, St Claude et des Remparts, désigné par la lettre C, et mesurant, d'après le susdit croquis plan de Louis H. Pilié, 30 pieds 9 pouces de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 64 pieds sur la ligne le divisant du lot B, de là à 4 pieds 6 pouces 2 lignes sur une ligne courant parallèle avec la rue Ste Anne, de là sur une autre profondeur de 31 pieds 11 pouces sur la ligne le divisant du lot B, 95 pieds 11 pouces de profondeur sur l'autre ligne vers la rue des Remparts, et 31 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant quatre chambres deux cabinets et galerie derrière, cuisine de quatre chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., gaz dans la maison.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant

Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.

28 juil—28—1,8,15,22,29

Coffee-Stand au Marché Français. Charles Kuhn vs. Peter Kuhn et als.

No 14,614—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 4 août 1885, il sera vendu, à 11 heures du matin, au Marché Français, à l'encoignure des rues Ursulines et Levée, en vertu d'un jugement rendu et signé le 16me jour de juillet 1885, par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Division B de la dite Cour—

Le privilège du Excelsior Coffee Stand, avec toute l'installation. Aussi, la cuisine et tous les ustensiles se trouvant au No 297, rue Decatur.

Conditions—Comptant sur les lieux.

22 juil—22 28 août 4

Cottage sur la Promenade Carondelet, No. 133. Maison haute en briques rue Robertson, No. 230. Petite bâtisse en bois rue Orléans, No. 319.

Succession de Joseph Lagarde et épouse.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 août 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 7 juillet 1885, par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'honorable A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A., maintenant en congé, les propriétés suivantes:

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 2, dans l'ilet compris entre les rues St Pierre, Claiborne, Derbigny et la Promenade Carondelet, mesurant 25 pieds de face à la Promenade Carondelet, 24 pieds pouces de largeur sur la ligne du fond, 73 pieds 9 pouces 5 lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 1 et 72 pieds 9 pouces 2 lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3.

2° Un lot de terre avec toutes les batisses et améliorations en briques qui en dépendent, situé dans le même District, dans l'ilet renfermé par les rues Robertson, Villéré, Ursulines et St Philippe, mesurant 34 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Robertson, sur 76 pieds de profondeur.

3° Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Orléans, Ste-Anne, Johnson et Galvez, mesurant 29 pieds de face à la rue Orléans sur 78 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Conditions.—Comptant.

Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dûes en 1885.

12 juil—12,18,25—1,8,15 août

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

Avis aux laitiers et jardiniers.

Deux magnifiques îlets de terre, installés en vacherie et jardin potager, près de la station des chars de la rue Pologne.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 8 août 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles—

Un magnifique ilet de terre, borné par les rues St. Claude, Marais, Pologne et Kentucky, mesurant 237 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Pologne, la même façade à la rue Kentucky, 207 pieds 3 pouces 5 lignes de face aux rues St. Claude et Marais; ensemble une magnifique étable à vaches, pouvant contenir 50 têtes d'animaux, une maison de résidence de trois chambres avec galerie sur la façade et le côté, une autre petite bâtisse en bois, hangar, etc.

Le tout couvert en ardoises, deux citernes, puits et un grand jardin potager.

Un autre ilet de terre, installé en jardin entouré en planches, renfermé par les rues Urquhart, Villéré, Kentucky et Mathilde, se composant de 21 lots et mesurant ensemble 341 pieds 5 pouces 8 lignes de face à la rue Kentucky, 341 pieds 7 pouces 1 ligne, sur la ligne opposée et attenant à la propriété de M. Wendling Doll, 220 pieds 8 pouces de face à la rue Urquhart et 220 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Villéré.

Voir les plans exposés à la Bourse.

Conditions—Un quart ou davantage comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets portant hypothèque, et 6 pour cent d'intérêt par an, de la date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dû

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acheteurs. 26 juil—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme A. L. Gabici, épouse de E. Forestier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 14,824.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 5 septembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 30 juillet 1885, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Neuf lots de terre, situés dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, Quartier et Hôpital, désignés comme lots Nos 6 à 14 inclusivement et mesurant comme suit: les lots 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 31 pieds 4 pouces de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces; le No 10 mesure 31 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Dorgenois sur même profondeur et face de 118 pieds 3 pouces sur la rue Quartier. Le lot No 11 mesure 30 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 156 pieds 11 pouces et 2 lignes, et les lots Nos 12, 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 157 pieds 1 pouce. Le tout sera vendu en bloc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Théodore Guyol, notaire, au frais de l'acquéreur.

1 août—1 8 15 22 29 sept 5

Ilet de terre amélioré Près du City Park, à la Métairie.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St. Charles—

Un ilet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Salomon, Napoléon, Orléans et St-Pierre. Pour les dimensions, voir le plan à la Bourse. Les améliorations consistent en une maison ayant 2 chambres, 2 cabinets et galerie, cuisine avec deux chambres, poulailler, etc.

Termes et conditions—1|2 ou plus comptant, la balance à un crédit de un an en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec 8 0|0 d'intérêt par an, assurance, transfert de police, frais d'avocat et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur assumera et paiera les taxes pour 1885 en sus du montant de l'adjudication et fera un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

La vente est faite positivement sans limite.

1er août—

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée sur la rue Poydras.

Succession de Frank R. King.

No 703—25me Cour de District Judiciaire pour la paroisse Vermillion, Lne.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 août 1885, à midi à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. C. DeBaillon, juge de la dite Cour de District Judiciaire, en date du 10 janvier 1885, il sera vendu à l'encan—

La bâtisse double en briques à deux étages Nos 292 et 294 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues South Poydras, Lafayette, Franklin et Liberty.

Le terrain est composé de deux lots désignés par les lettres A et B qui se touchent et mesurent ensemble 48 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue South Poydras 48 pieds 5 pouces dans le fond, sur une profondeur de 155 pieds 6 pouces 2 lignes sur côté vers la rue Liberty et 149 pieds 10 pouces 6 lignes sur le côté du lot C, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et 71 actions du capital stock de la banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la dite propriété et garanties par hypothèque.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente et assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885 et acquittera toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque des Citoyens.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant George C. Preot, notaire, No 5 rue Carondelet.

5 juil—5,18,25—août 1 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages sur les rues Franklin et Terpsichore.

Succession de Mme J. E. Hackett vs. succession de John E. Hackett.

No 14,684—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 août 1885, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus le 7 juillet 1885 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le cottage à deux corps de logis à un étage, No 447 rue Franklin dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Basin, Terpsichore et Euterpe, le terrain étant un lot adjacent à l'encoignure des rues Franklin et Euterpe, mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 97 pieds, entre lignes parallèles.

2° Le cottage en bois à un étage, No 337 rue Terpsichore, dans le même Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Dryades, Remparts et Melpomène. Le terrain est composé de deux portions de terre et mesurant ensemble 100 pieds 7 pouces de face à la rue Remparts, à mesure 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 64 pieds, le tout plus ou moins.

Conditions de la vente—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885, un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Wm. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 juil—12 25—1 8 15 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Sixième District.

John Roehm, Jr., vs. John Roehm, Sr., et als.

No 8893. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 août 1885, à midi à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, en vertu d'un jugement rendu en partage dans l'affaire ci-dessus le 5me jour de juin 1885 et signé le 16me jour de juin 1885 par l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 7 borné par les rues Levée, Jersey et Leontine et l'Avenue Peters, désignés comme lots Nos 1 à 5 qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds 1 pouce 4 lignes de face à l'Avenue Peters, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'Avenue Peters et la rue Levée. Les améliorations comprennent cette maison double en bois à un étage formant l'encoignure et une maison semblable sur les lots Nos 4 et 5.

2° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 21 et 22 dans l'ilet No 11 borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey, Arabella et Joseph. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 22 forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Joseph. Les améliorations comprennent sur chaque lot un cottage en bois à un étage.

Conditions—Un tiers comptant, le reste pour un crédit d'un et deux ans en billets divisés en coupons, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la vente, garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Benjamin Ory, notaire.

5 juil—5 18 25 août 1 8

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Deuxième District.

Succession de Lawrence F. Barrett.

No 11,823—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 22 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 14 juillet 1885, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° UNE CERTAINE PORTION DE TERRE, située, dans le 2e district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carrollton et Bienville, composée de onze lots de terre, désignés par les Nos. 1 à 11 inclusivement, dans l'ilet No. 15, sur un plan dressé par Hedin et Scharbaum, voyers, en date du 14 novembre 1853, et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire en cette ville, sur le plan No 28, livre 5. Les dits lots se touchent et mesurent, ensemble, 270 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Bienville, 39 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue St-David, 227 pieds 4 pouces 3 lignes de face à l'Avenue Carrollton et 345 pieds 3 pouces 1 ligne sur la ligne le divisant du reste du dit ilet. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° UN CERTAIN ILET DE TERRE, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, St. Victor, New Carrollton Avenue, St. David et Conti. composé de treize lots de terre, désignés par les Nos 1 à 13, inclusivement, sur un plan déposé au bureau de M. Gernon, notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent ensemble 300 pieds de face sur la rue Conti, 245 pieds de face sur la rue St-David, 52 pieds de face sur la rue St. Victor (Avenue Carrollton) et 330 pieds de face sur la ligne qui le divise de la balance du dit ilet vers la rue Bienville; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et avantages qui y appartiennent ou qui y ont appartenu, comme étant la même propriété que le défunt L. F. Barrett a acquis par achat de Mme Joséphine Joumerreau et als, par acte passé pardevant Jas. Fahey, notaire, en date du 7 juin 1872. Ces deux portions de terre forment tout l'ilet borné par les rues Bienville, l'Avenue Carrollton, Conti et St. David.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, avec billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur avec les clauses de "non aliénando", portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat, les bâtisses et améliorations devront être assurées par l'acquéreur ou les acquéreurs et les polices transférées au vendeur ou aux détenteurs des billets, et l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1885, en sus du prix d'adjudication, un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 juil—21,25, août 1,8,15,22

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE

De propriétés améliorées et vacantes d'une très grande valeur

—DANS LES—

Premier, Deuxième, Troisième, Cinquième et Septième Districts.

Coin des rues Commune et Camp.

Magasin en briques à trois étages.

NOS 45 ET 47 RUE DECATUR, ENTRE BIENVILLE ET DOUANE.

DEUX MAGASINS EN BRIQUES A QUATRE ÉTAGES.

COIN DES RUES REMPARTS ET TOULOUSE.

RÉSIDENCE DE FAMILLE, EN BRIQUES, A TROIS ÉTAGES AVEC MANSARDE.

DEUX ILETS DE TERRE RUE DU CANAL.

RUE TONTI, ENTRE LA PROMENADE CARONDELET ET LA RUE ST-PIERRE.

UNE MAISON EN BOIS A UN ÉTAGE.

PROMENADE CARONDELET, ENTRE LES RUES TONTI ET MIRO.

UNE MAISON EN BOIS A UN ÉTAGE.

LOT VACANT SUR LA PROMENADE CARONDELET.

RUE ESPAGNE, ENTRE LES RUES MOREAU ET VICTOIRE.

LOT VACANT.

ONZE MORCEAUX DE TERRE SUR LE CHEMIN GENTILLY.

DEUX ILETS DE TERRE DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

UN ILET DE TERRE DANS LE CINQUIÈME DISTRICT.

SEPT LOTS DE TERRE DANS LE SEPTIÈME DISTRICT.

Ernest H. Samory contre Claude P. Samory et autres.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No 14,351.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé le 30 juin 1885 par l'Hon A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu les propriétés ci-après décrites:

Premier District.

1. UN LOT DE TERRE avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en briques à trois étages, couverte en ardoises, située dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Camp, Commune, St-Charles et Gravier, formant le coin des rues Camp et Commune. Le dit lot mesure 23 pieds 0 pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur et face de 54 pieds sur la rue de la Commune, borné dans le fond par la propriété de H. W. Montgomery et de l'autre côté par celle de Mme Krumbaar, comprenant tout le lot désigné comme No. 1, sur un plan dressé par L. E. Reynolds, déposé comme plan No 171 dans le Livre des Plans de Théodore Guyol notaire de cette ville, et toute cette portion d'allée marquée sur le dit plan et qui est comprise dans l'extension des lignes sur le côté du dit lot No. 1, jusqu'à la ligne du fond sur le dit plan appartenant à H. W. Montgomery. Le rez-de-chaussée de la dite propriété est loué au sujet à un bail, au taux de deux cents piastres ($200) par mois, payables mensuellement et expirant le 1er octobre 1885. Le second et le troisième étage sont loués à raison de soixante-cinq piastres ($65) par mois sans bail. Les locataires ont le privilège d'y rester jusqu'au 1er octobre 1885.

2. UN ILET DE TERRE, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Euphrosine, Calliope, Rendon et Hagan Avenue ou rue St-John, désigné comme le No. 671, mesurant, selon la carte de la ville 312 pieds 0 pouces 4 lignes sur la rue Euphrosine et autant sur la rue Calliope, 269 pieds 8 pouces 6 lignes sur la rue Rendon et 269 pieds sur la rue St-John ou Hagan Avenue.

Deuxième District.

3. DEUX LOTS DE TERRE, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan de J. A. d'Hémécourt, député voyer, en date du 19 mars 1855, déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire, et compris dans l'ilet borné par les rues Decatur autrefois Vieille Levée, Chartres, Bienville et Douane, mesurant chacun, le lot No 1, 23 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur 23 pieds 6 pouces sur la ligne du fond sur 102 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur. Le lot No 2 mesure 19 pieds 3 pouces 9 lignes de face à la rue Decatur, 19 pieds 10 pouces sur la ligne du fond, sur 102 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent deux magasins en briques à quatre étages, connus par les numéros 45 et 47 rue Decatur. Les étagères, comptoirs, appareils à gaz et lustres sont compris dans la vente.

4. UN LOT DE TERRE avec les édifices et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Remparts et Bourgogne, formant l'angle des rues Remparts et Toulouse, désigné par le No 1 sur un plan annexé à un acte passé devant A. Ducatel, notaire, le 23 novembre 1858, il mesure environ 23 pieds 6 pouces de face à la rue des Remparts, sur une profondeur et façade de 77 pieds 7 pouces 4 lignes sur la rue Toulouse. Les améliorations se composent d'une belle résidence en briques à trois étages avec mansarde.

5. UN ILET DE TERRE, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, St James et Carrollton Avenue, composé de 20 lots, désigné comme le No. 57, mesurant 338 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Canal, 310 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue de la Douane, 313 pieds 4 pouces de face à la rue St James, sur la rue Pierre, et 214 pieds 8 pouces 6 lignes de face à l'Avenue Carrollton, d'après le plan No. 22 du livre des plans No. 7, dressé par Olivier et Martin, déposé le 1er mai 1867 au bureau de A. Ducatel, notaire.

6. UN ILET DE TERRE situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Canal, Douane, Avenue Carrollton et David, composé de 18 lots et mesurant 203 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue du Canal 201 pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue de la Douane, 311 pieds 6 pouces 6 lignes de face à l'Avenue Carrollton et 312 pieds 4 pouces de face à la rue David, d'après un plan dressé par Olivier & Martin, déposé en l'Etude de A. Ducatel, notaire, comme plan No. 22, Livre de Plans No 7.

7. UN CERTAIN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No. 32 borné par les rues St-Pierre, Tonti, Promenade Carondelet et Miro, désigné par le No. 5, sur un plan dressé par L. Surgi, Voyer, le 10 octobre 1844, déposé en l'étude de P. P. Labarre, notaire, et mesurant 30 pieds de face à la rue Tonti, 31 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond, sur 95 pieds 2 pouces 7 lignes d'un côté et 84 pieds 6 pouces 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 6.

Les améliorations comprennent une maison en bois, avec cuisine, louée à raison de $5 par mois.

8. UN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 32 borné par la Promenade Carondelet, les rues St-Pierre, Miro et Tonti, désigné par le No 15, sur un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, déposé le 6 mars 1855 en l'étude de J. Lisbony, notaire, mesurant 28 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la Promenade Carondelet, 28 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, 141 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 16 et 143 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur et de façade à la rue Tonti, (formant le coin des rues Promenade Carondelet et Tonti. Les améliorations comprennent une maison en bois louée à $5 par mois.

9. UN TERRAIN situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 32, borné par la Promenade Carondelet, les rues St-Pierre, Miro et Tonti, désigné par le No 18 sur un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, déposé le 6 mars 1855, en l'étude de J. Lisbony, notaire, mesurant 30 pieds de face à la Promenade Carondelet, 29 pieds 11 pouces sur la ligne du fond sur une profondeur de 126 pieds 3 pouces et 4 lignes d'un côté, et de 134 pieds 8 pouces du l'autre.

Troisième District.

10. UN TERRAIN, situé dans le troisième district de cette ville, faubourg Marigny, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Victoire, Enghein et Moreau, désigné par le No. 2, sur un plan dressé le 21 avril 1869, par A. Persac, architecte, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire. Le dit lot mesure 25 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Espagne, sur une profondeur de 67 pieds 9 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

11. ONZE MORCEAUX DE TERRE situés dans le troisième district de cette ville, sur le Coteau de Gentilly, dans cette paroisse, à à peu près cinq milles de distance de la Cathédrale, du côté droit en partant de la ville, désignés par les Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 2, 3, 4 et 5 sur un plan dressé le 20 avril 1858, par Alexandre Castaing, et déposé pour référence en l'étude de Antoine Doriocourt, notaire. Les dits morceaux de terre mesurant chacun un arpent ou 191 pieds de face au Chemin de Gentilly et 20 arpents ou 3839 pieds de profondeur, au pied américain. Les lots Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 sont contigus, le lot No. 6 atteint à la propriété de J. B. Hursey, le lot No. 12 à celle de Mlle Marie Poupelin, le lot No. 2 à celle de J. B. Hursey, le lot No. 5 à celle de Louis Lambert (moins la portion cédée et vendue au chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile).

12. UN ILET, situé dans le Troisième District de cette ville, Faubourg Darcantel, composé de 28 lots, désigné par le No 35, borné par les rues Bagatelle, Livingston, Union, Stephen, Girard ou Pelopidas, d'après un plan du 29 décembre 1836 de John Schreiber, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire.

13. QUATRE ILETS DE TERRE, situés dans le Troisième District de cette ville, Faubourg Washington, d'après un plan du 12 décembre 1838, dressé par L. Surgi, déposé en l'étude de G. Foulon, représentant F. Seghers, alors notaire, désignés par les Nos 7, 8, 11 et 12. L'ilet No 7 se compose de 24 lots et est borné par les rues Delery, Pilié, Magistrate et Virtue; l'ilet No 8 se compose de 24 lots et est borné par les rues Pilié, Canonge, Virtue et Magistrate; l'ilet No 11 se compose de 24 lots et est borné par les rues Law, Pilié, Canonge et Magistrate, et l'ilet No 12 se compose de 24 lots et est borné par les rues Law, Delery, Pilié et Magistrate.

Cinquième District.

14. UN ILET DE TERRE, composé de 26 lots, situé dans le Cinquième District de cette ville, à Tunisburg, en cette paroisse, rive droite du fleuve Mississippi, à environ 1 1|2 mille de la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après un plan de John Schreiber, le 6 février 1837, déposé en l'étude de Joseph Cuvellier, notaire, borné par les rues Columbus, Orléans, Shepard Row et Odéon.

Septième District.

15. SEPT TERRAINS situés dans le Septième District de cette ville, anciennement la ville de Carollton, paroisse Jefferson, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14 dans l'ilet 95 A. bornés par l'Avenue Canal, les rues Cohen, Dublin et Septième sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 13 janvier 1838 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue Canal sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, divisés proportionnellement, si on l'exige, avec 6 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à échéance, et 8 pour cent par un intérêt éventuel garanti par hypothèque et privilège de vendeur ensemble avec toutes les autres clauses et conditions usuelles. Savoir les acquéreurs assumeront et paieront en sus du prix de leur adjudication, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1885. En cas de poursuites judiciaires, pour le recouvrement des paiements des billets non payés à maturité la clause de 5 0|0 pour frais d'avocats sera mise à exécution. Ils devront faire assurer les propriétés et en transférer la police, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent entre les mains de l'encanteur, sur le montant de l'adjudication, pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 juil—8,11,18,25—1,8 août

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en partage.

Dans l'affaire de George Godfrey et als vs Mary et Emma Godfrey et als.

No 14,324.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Propriété de valeur dans le premier district sur la rue Melpomène, entre Prytania et St Charles.

Sur la rue Annonciation, entre Robin et Terpsichore.

A l'encoignure des rues Céleste et Felicity.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 22 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu par l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D., rendu le 15 juin 1885 et signé le 10 juillet 1885 dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un lot de terre situé dans le faubourg Lacourse, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Nayades, maintenant St-Charles et Prytania. Le dit lot mesure, au pied américain, 28 pieds de face à la rue Melpomène, même dimension dans le fond, et 152 pieds de profondeur, étant désigné comme le lot no 7 sur un plan de J. Pilié, en date du 23 décembre 1841. Ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec les autres lots de terre acquis par William Godfrey, le 13 mars 1842, conformément à un acte passé pardevant Théo. Seghers, anciennement notaire. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignée par le No 140 rue Melpomène, comprennent une maison en bois à deux étages.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans le triangle borné par les rues Félicité, Religieuses et Céleste, désigné comme lot No 2, et mesure, au pied américain, 104 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Félicité 90 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Céleste et 55 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 2. Le tout est conforme au plan de A. de Armas et déposé avec H. B. Cenas, notaire. Etant la même propriété acquise par J. W. Godfrey, de la ville de Baltimore, conformément à un acte pardevant le dit notaire, le 16 avril 1859. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville et dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Robin et Terpsichore, mesurant 30 pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur au pied français de 120 pieds, entre lignes parallèles. Le dit lot est désigné comme le No 1, conformément au plan annexé à un acte de partage entre Francis Truxillo et Rosalie Truxillo, épouse de Wm Godfrey pardevant Robt. J. Kerr notaire en date du 9 mars 1851. Les améliorations comprennent un cottage à un étage, désigné par le No 182 rue Annonciation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans en billet spécial et garanti par hypothèque et privilège et lien du vendeur, portant intérêt à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix de leur adjudication. 10 pour cent comptant seront requis au moment de leur adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 juil—18 25—août 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Successions de Mme Anna Bischof et d'Emile Bonquois.

No 14,162—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.; et

dans l'affaire de Louis Bonquois Jr. et autres vs.

Louis Bonquois Sr. et autres.

No 14,778—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E."

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 22 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 15 juillet 1885 et rendu dans la première affaire ci-dessus et aussi en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, le 27 juin 1885, et signé le 2 juillet 1885, et rendu dans l'affaire en second lieu, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet 53, borné par les rues Roman, St Louis, Conti et Derbigny, et désignés par les Nos 23, 24 et 25, mesurant chacun mesure américaine, 27 pieds de façade rue Conti sur 106 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de C. A. Hedin, voyer, le 17 janvier 1849, et déposé au bureau de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, en même temps que tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en sont en font partie.

Les améliorations comprennent trois jolies et agréables maisons cottages doubles en bois désignées par les Nos. 305, 307 et 309 rue Conti, chacune, avec bains et lieux d'aisance, et toutes louées $10 par mois. Ces désirables comme maisons de résidence ou pour un placement d'argent productif.

2° La maison de résidence en bois à un étage désignée par le No 432 de la rue Bienville dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Bienville, Tonti, Conti et Douane. Le terrain porte le No 2 d'après un plan par acte passé par devant O. de Armas, notaire, en avril 1866, d'après lequel le dit terrain mesure 27 pieds 1 pouce de façade rue Bienville, sur 106 pieds, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la maison de résidence en bois à un étage portant le No 432 rue Bienville.

Tous autres renseignements seront donnés à la vente.

Conditions—1|2 comptant, le reste à un an de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an. L'intérêt payable du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas où il faudrait en forcer le paiement. Les améliorations devront être gardées assurées et les polices d'assurances transférées au détenteur des billets. Les polices d'assurance actuelles seront en la possession de l'acquéreur et la prime non échue remboursée. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1885, en sus du prix de vente. 10 pour cent du prix d'adjudication comptant en dépôt au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 juil—18 25 août 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix sur l'Avenue St-Charles, côté Ouest, entre les rues Bloomingdale et l'Avenue Henry Clay, avec magnifique jardin, arbres fruitiers et arbres donnant de l'ombre.

Dans l'affaire de H. J. Mullen, vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 13,781.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. — G. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", en date du 2 juillet 1885 et rendu dans l'affaire ci-dessus de la propriété ci-après décrite, à savoir,—

Cette propriété de choix est située dans une des meilleures et des plus pittoresques parties du Sixième District, dans l'ilet borné par les Avenues St-Charles et Henry Clay et des rues St Patrick et State, désignée comme une portion de terre dans les limites ci-dessus décrites conformément à un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 3 mai 1877, annexé à un acte passé par devant Jas. Fahey, notaire, en date du 5 mai 1877; d'après le dit plan, la propriété mesure 196 pieds 1 pouce sur la rue St Charles, 162 pieds 6 pouces de face à la rue St-Patrick, 470 pieds de profondeur sur la ligne du côté vers la rue State, et 416 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne vers l'Avenue Henry Clay et est subdivisée en douze lots, comprenant les Nos 11 à 22 inclusivement. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent ce joli cottage en briques substantiellement construit, ayant un grand corridor de centre, galeries de face et de derrière, salon, salle à manger et bibliothèque, chambres à coucher bien aérées et parfaitement finies, chambre à bain, mansarde, cuisine et dépendances habituelles. Dans le jardin se trouve une grande variété d'arbustes rares et de beaux arbres donnant de l'ombrage ainsi que des orangers, des figuiers et autres arbres. Cette admirable résidence touche à celles de MM. Dupre et Byrne, et mérite de fixer l'attention des capitalistes, en quête de résidence de choix de même que de placement sur et rémunératif.

Conditions—Six mille piastres ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la partie à crédit à douze mois pour billet spécialement garanti par hypothèque et privilège de vendeur, avec la clause de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le montant; les améliorations devront être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le montant de la vente au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 juil—5,11,18,25—1 août

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Leopold Weil vs. A. Meyer—No 6673.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, le SAMEDI, 8 août, 1885, à onze heures A. M. en face de mon bureau, No. 90 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti.

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
30 juillet—30—août 4 8